



Gestion des risques

Gestion des risques

Processus de gestion des risques (“risk management”)

Contrôle et suivi journalier des liquidités (positions de cash) et des mouvements dans les comptes (transactions).

Suivi continuuel de toutes les principales positions.

Discipline de vente.

Visites de “due diligence” et contacts réguliers avec les gérants de fonds de placement.

Règles et limites d’investissement clairement définies et assurant une diversification adéquate des portefeuilles.

Séances de Gestion hebdomadaires - surveillance du processus et de la politique de placement.

Revue régulières des structures de portefeuille, des restrictions de placement et des performances réalisées.

Second niveau de contrôle assuré de manière indépendante par la banque dépositaire (alertes en cas de dépassement de limites, débits en comptes, positions à découvert).

Informations importantes

Ce document est disponible à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne contient aucune incitation ou recommandation d'achat ou de vente de quelque valeur mobilière ou instrument financier que ce soit; il ne constitue pas non plus un conseil en placement. Il a été élaboré sans tenir compte des objectifs, de la situation financière, ni des besoins du lecteur. Les informations et les analyses contenues dans ce document proviennent de sources que EMC Gestion de Fortune S.A. estime dignes de foi ; toutefois, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. EMC Gestion de Fortune SA ne peut donc être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de leur utilisation. Les opinions exprimées peuvent avoir changé. Les performances historiques ne sont nullement représentatives des performances futures. Il n'y a aucune garantie que les prévisions se réalisent. Investir implique une prise de risques.